

Province de Québec
Municipalité de la Paroisse
des Saints-Martyrs-Canadiens

Procès-verbal d'une assemblée extraordinaire convoquée, tel que la Loi le stipule; chaque membre du Conseil a reçu sa convocation conformément à la Loi. L'assemblée extraordinaire s'est tenue mardi 19 novembre 2013, à 16h30, à la salle du Conseil municipal située au 13, chemin du Village, à Saints-Martyrs-Canadiens.

Sont présents : Michel Prince, conseiller, Christine Marchand, conseillère, M. Rémy Larouche, conseiller, M. Serge Breton, conseiller, M. Pierre Boisvert, conseiller, formant quorum sous la présidence de André Henri, maire.

Est également présente; Thérèse Lemay, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Absente; M. Michel Dumont

Ordre du jour.

1. Prière
2. Résolution adoption règlement 229
3. Procédures à suivre pour correction aux règlements de zonage /et de lotissement en 2014.
4. Levée de l'assemblée.

2013-11-186

2. Adoption du règlement numéro 229 amendant le règlement de zonage n° 208 de la Municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens,

considérant l'adoption par la municipalité du règlement de zonage no 208;

Considérant que le règlement de zonage no 208 nécessitait des ajustements afin d'en améliorer l'application;

Considérant que le conseil désire modifier certaines normes de superficie de terrains;

Considérant que le conseil désire autoriser un nouvel usage;

Considérant que des rencontres préparatoires ont été effectuées;

Sur proposition de Pierre Boisvert, conseiller, appuyé par Christine Marchand, conseillère, le règlement d'amendement au règlement de zonage portant le n° 208 intitulé « Règlement n° 229 amendant le règlement de zonage n° 208 » est adopté.

2013-11-187

3. Procédures à suivre pour correction aux règlements de zonage /et de lotissement en 2014.

Attendu que les amendements qui auront lieu en 2014 concernant le règlement de zonage et de lotissement auront comme date butoir du 1^{er} mai 2014.

Attendu que cela a pour but d'avoir une meilleure discipline et d'obtenir un coût inférieur comparativement au service à la pièce.

Il est proposé par Michel Prince, appuyé par Serge Breton Il est résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté

Que les règlements de zonage ou lotissement que les procédures débiteront en date du 1^{er} mai de chaque année.

Levée de l'assemblée proposée par Rémy Larouche à 16h 52